



Conseil économique et social

Distr. générale
13 juillet 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Deuxième réunion de coordination et d'organisation

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 juin 2016, à 15 heures

Président : M. Shava (Vice-Président) (Zimbabwe)

Sommaire

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

b) Développement social

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-08985X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Shava (Zimbabwe), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

(f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles (E/2016/53 et E/2016/L.16)

1. **M. Obermeyer** (Organisation mondiale de la santé, OMS), présentant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (E/2016/53), indique que ladite Équipe spéciale interorganisations, créée en 2013, se compose actuellement de 30 membres, leur nombre augmentant chaque année. Les maladies non transmissibles causent plus de 16 millions de décès prématurés tous les ans. Les Nations Unies intensifient leur soutien aux pays afin de résoudre le problème des maladies non transmissibles, et les pays renforcent leurs efforts de prévention.

2. La lutte antitabac étant au cœur des travaux de l'Équipe spéciale, les missions conjointes de programmation sont de plus en plus souvent menées en lien avec les missions d'évaluation des besoins de la Convention-cadre pour la lutte antitabac. Les maladies transmissibles s'imposent comme l'une des composantes majeures des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement mais, sur le plan national, les progrès accomplis demeurent insuffisants. Il faut agir plus vite et plus fort pour respecter les engagements que l'Assemblée générale a pris en 2011 et en 2014. À la fin 2017, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) présentera à l'Assemblée générale un rapport sur les progrès accomplis par les pays et mesurés au regard d'une série d'indicateurs dont le niveau de référence a été communiqué en 2015.

3. L'Équipe spéciale a élaboré des programmes mondiaux conjoints sur la lutte contre le cancer, sur le cancer de l'utérus, sur la santé sur mobile et, conformément aux recommandations des missions conjointes de programmation, pour catalyser l'action plurisectorielle sur les maladies non transmissibles.

Chaque programme conjoint a été conçu de manière à apporter un appui technique catalyseur afin de renforcer les capacités nationales et le financement des mesures de lutte contre les maladies non transmissibles. Les deux prochaines années seront une période particulièrement propice à l'investissement en faveur de l'extension de cette action au niveau national et international afin d'atteindre en 2030 l'objectif de réduction d'un tiers de la mortalité prématurée liée aux maladies non transmissibles.

4. Pourvu qu'elle soit adéquatement financée, la large palette d'expertise disponible au sein de l'Équipe spéciale produira un impact considérable sur la santé et le développement. Faute de soutien financier supplémentaire, les travaux que l'Équipe spéciale conduit sur le terrain demeureront limités. Au cours de l'année qui vient, il faudra s'efforcer de dépasser le stade des seules orientations normatives pour lever des ressources, déployer une action plurisectorielle et la reproduire au moyen d'une programmation conjointe à l'échelle du pays.

Projet de résolution E/2016/L.16 : Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

5. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie), présentant le projet de résolution E/2016/L.16 et s'exprimant également au nom du Bélarus et du Japon, déclare qu'il est indispensable de revitaliser l'Équipe spéciale interorganisations sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles pour réduire la mortalité due à ces maladies et pour atteindre les objectifs correspondants du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Fédération de Russie se félicite de la création de deux nouveaux groupes de travail thématiques, l'un sur la surveillance et l'autre sur la sécurité routière. Les efforts déployés par l'Équipe spéciale ont incité un nombre croissant de pays à intégrer dans leurs stratégies nationales de développement des programmes visant à prévenir et à maîtriser les maladies non transmissibles.

6. La prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles sont des priorités de la politique intérieure et étrangère de la Fédération de Russie qui, pour alléger la charge que font peser ces maladies, a pris des mesures qui figurent parmi les plus efficaces au monde. Au cours des trois dernières années, la Fédération de Russie, dans le cadre des programmes

correspondants de l'Organisation mondiale de la santé, a apporté son soutien à 24 pays d'Europe orientale et d'Asie centrale en matière de prévention des maladies non transmissibles.

7. **M. Gustafik** (Secrétaire du Conseil) annonce que l'Afrique du Sud, le Canada, l'Indonésie, le Mexique et la Serbie se sont portés co-auteurs du projet de résolution.

8. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

9. *Le projet de résolution E/2016/L.16 est adopté.*

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

(b) Développement social (A/71/61-E/2016/7 and E/2016/26-E/CN.5/2016/5)

10. **Mme Roy-Henriksen** (Division des politiques sociales et du développement social, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les initiatives prises afin de réaliser les objectifs de l'Année internationale de la famille et d'assurer le suivi (E/2016/7), dit qu'un nombre croissant de données factuelles attestent que les politiques familiales ont contribué à la réduction de la pauvreté dans de nombreux pays. De même, l'action envers les familles fait partie intégrante des mesures prises pour garantir la santé et promouvoir le bien-être et les possibilités d'apprentissage des personnes de tous âges, et pour faire progresser l'égalité des sexes et le partage équitable des responsabilités parentales et familiales, notamment grâce à un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

11. Il est indispensable de procéder à des réformes législatives et de mieux appliquer les lois existantes afin de faire évoluer les normes culturelles et sociales et de rompre le cycle de violence qui affecte les familles et les sociétés.

12. **M. Jinga** (ancien Président de la Commission du développement social), présentant le rapport sur les travaux de la cinquante-quatrième session de la Commission du développement social (E/2016/26-E/CN.5/2016/5), dit que les orateurs ayant pris part aux délibérations ont fait observer que la Commission devrait prendre une part essentielle au suivi du pilier social du orientations générales correspondantes concernant les priorités du développement social définies dans le Programme 2030.

13. Dans la déclaration qu'il a prononcée lors de la cinquante-quatrième session de la Commission, le Secrétaire général a rappelé aux participants qu'ils ont la responsabilité morale et politique de veiller à l'application du Programme 2030. Il a également rappelé que les orientations générales fournies par la Commission contribueraient d'une manière décisive à mettre fin à la pauvreté dans le monde d'ici à 2030 et à permettre à tous de vivre dans la dignité sur une planète saine.

14. Il convient de mieux cerner les interactions qui existent entre les stratégies de développement au niveau national et au niveau régional ou international. Pour ce faire, les pays doivent définir des mécanismes permettant d'affiner, de coordonner et de réglementer les stratégies. Il est indispensable de collecter des données pour mesurer l'impact des mesures prises sur les niveaux de pauvreté.

15. Ne laisser personne de côté suppose de recenser toutes les différentes catégories d'inégalités et leurs causes sous-jacentes. La promotion du programme pour un travail décent est un domaine d'action essentiel. L'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a proposé que la Commission fasse office de forum de discussion sur les questions relatives à la jeunesse qui sont en lien avec l'ensemble des objectifs de développement durable.

16. Les personnes handicapées doivent être associées à tous les stades des efforts de développement. Le rôle que la Commission doit jouer en faveur d'une approche des droits des personnes handicapées fondée sur la cohérence et la cohésion a fait débat dans le système des Nations Unies, surtout pour ce qui concerne le suivi et la mesure des progrès accomplis. Il a été proposé de créer un forum permanent sur le handicap et le développement au sein de la Commission ou sous l'autorité de l'Assemblée générale. Il a également été proposé que le Conseil économique et social se dote d'un espace permanent où les organismes des Nations Unies, le Comité des droits des personnes handicapées et les autres organes mandatés pourront analyser les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable, coordonner les efforts visant à garantir la cohérence des approches et aider les États à rendre compte devant le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Enfin, il a été suggéré de créer un panel technique de haut niveau chargé de débattre de la réalisation des objectifs de développement

durable, en veillant à ce que toutes les parties prenantes puissent y participer, y compris les personnes handicapées et leurs instances représentatives, le monde de la recherche, les organisations de la société civile et les collectivités locales.

17. Le Bureau s'est efforcé d'harmoniser les travaux de la Commission avec ceux du Conseil. Les discussions tenues lors de la cinquante-quatrième session de la Commission seront très utiles aux travaux du Conseil. La résolution de la Commission relative à son organisation future et ses méthodes de travail, qui a été transmise au Conseil, lui est particulièrement précieuse.

18. Il est clairement apparu au cours de la cinquante-quatrième session que les politiques et les stratégies nationales innovantes visant à éliminer la pauvreté et à assurer le plein emploi et un travail décent en favorisant l'intégration sociale fondée sur le renforcement et la protection de tous les droits de l'homme ont produit des résultats positifs. La Commission pourrait donc tirer parti de son expertise pour jouer un rôle central de forum contribuant au suivi et à l'examen du Programme 2030. La Commission continuera de fournir des orientations générales concrètes sur le développement durable inclusif, la réduction de la pauvreté, l'inclusion sociale, la protection sociale (y compris les socles de protection sociale) et le renforcement de la participation.

19. **M. Rios Sánchez** (observateur pour le Mexique) indique que des modifications ont été apportées au Code civil du Mexique en matière de développement durable et d'aide aux familles, les juges étant désormais habilités à produire de nouveaux certificats de naissance. Le Ministère des affaires étrangères accepte les certificats de naissance faisant état d'un changement de sexe pour émettre un passeport.

20. Il est également proposé de réviser la Constitution, conformément à la décision de la Cour suprême, afin de garantir l'égalité du droit au mariage sans considération d'appartenance ethnique, de situation sociale, de handicap, d'état de santé, de religion, de sexe ou de préférence sexuelle.

21. Il est important que la Commission poursuive l'examen de ses méthodes de travail en 2017 et les adapte aux travaux du Conseil économique et social. Lors de l'élection de son président pour les deux

années à venir, la Commission devra respecter le principe de la représentation géographique.

Suite donnée aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/2016/26-E/CN.5/2016/5)

22. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur trois projets de résolution contenus dans le chapitre I, section A du rapport (E/2016/26-E/CN.5/2016/5) ainsi qu'un projet de décision figurant dans le chapitre I, section B.

Section A

Projet de résolution I : Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission du développement social

23. *Le projet de résolution I est adopté.*

Projet de résolution II : Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

24. *Il est procédé à un vote enregistré.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Irak, Kazakhstan, Liban, Mauritanie, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, République de Moldova, Somalie, Viet Nam, Zimbabwe

S'abstiennent :

Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse

S'abstiennent :

Aucun.

25. *Le projet de résolution II est adopté par 26 voix contre 16, sans abstention.**

Projet de résolution III: Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

* La délégation de la République de Moldova a informé le Conseil par la suite qu'elle avait eu l'intention de voter contre le projet de résolution.

26. *Le projet de résolution III est adopté.*

Section B

Projet de décision: Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-cinquième session de la Commission

27. *Le projet de décision est adopté.*

La séance est levée à 16 h 15.